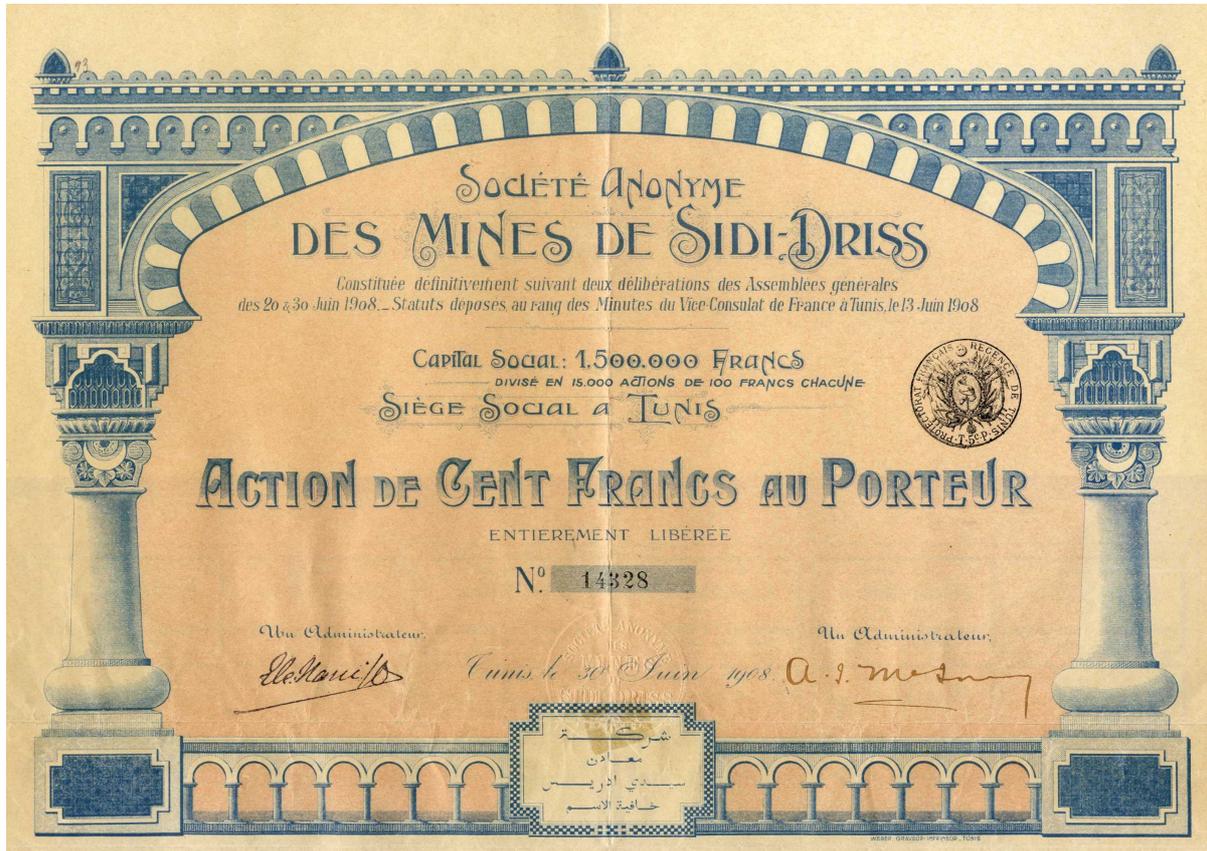


Mise en ligne : 10 avril 2019.
Dernière modification : 14 décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE SIDI-DRISS



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE SIDI-DRISS

Constituée définitivement suivant deux délibérations des assemblées générales des 20 & 30 juin 1908. — Statuts déposés au rang des minutes du vice-consulat de France à Tunis le 13 juin 1908

Capital social : 1.500.000 fr.
divisé en 15.000 actions de 100 fr. chacune

PROTECTORAT FRANÇAIS
RÉGENCE DE TUNISIE
T. 5 c.p.

Siège social à Tunis

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Elconide Nani

Un administrateur (à droite) : Aimé Julien Meissen ¹ ?
Tunis, le 30 juin 1908
Weber, graveur-imprimeur, Tunis



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE SIDI-DRISS
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
créée en vertu de l'article 8 des statuts
Un administrateur (à gauche) : Walter Nani (fils d'Elconide) ?
Un administrateur (à droite) : Aimé Julien Meissen ?
Tunis, le 30 juin 1908
Weber, graveur-imprimeur, Tunis

¹ Julien Aimé Louis Messein, banquier à Paris et (comme Elconide Nani) membre de la Société de géographie de Paris.

LES SOCIÉTÉS COLONIALES
Société anonyme des Mines de Sidi-Driss (7, rue Amilcar, Tunis).
(*La Vie coloniale*, 1^{er} juillet 1908)

Objet. — La mise en valeur et l'exploitation des gisements métalliques de zinc, plomb, et métaux connexes, situés à Sidi-Driss (Tunisie).

(*Bulletin de la Société française des ingénieurs coloniaux*, 3e trim. 1908)

REDOUL (G.), chef de service aux mines de Sidi-Driss, à Djebel-Abiod, par Béja (Tunisie).

ARDÈCHE
TOURNON.
Mariage
(*Le Petit Marseillais*, 3 septembre 1910)

Lundi, à 11 heures, aura lieu à la paroisse de Tournon le mariage de M^{lle} Jeanne Gros, fille aînée de notre sympathique chef de gare, avec M. Genestet, ingénieur civil, directeur des mines de Sidi-Driss (Tunisie).

MINES DE SIDI-DRISS
(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1910)

Les travaux se poursuivent régulièrement. Le tonnage reconnu est important. La laverie présente des défauts, sans quoi, la société serait peut-être à même de pouvoir entrer en pleine exploitation. L'affaire est menée très sérieusement et les inconvénients que nous signalons retarderont de quelques mois l'expédition des minerais telle qu'elle était prévue au début.

Ajoutons que le gouvernement tunisien a accordé la concession que la société avait sollicitée.

TRIBUNAL CIVIL DE TUNIS (2^e CH).
Audience du 28 avril 1911. — Présidence de M. DRAMARD, vice président.
(*Journal des tribunaux frs en Tunisie*, 15 janvier 1911)

Connexité. Art. 171 du C. proc. civ. Tribunal de la Seine.
Demande en paiement. Demande reconventionnelle. Tribunal de Tunis. Demande principale basée sur la demande reconventionnelle. Renvoi devant le premier tribunal.
Le tribunal de Tunis ne peut connaître, par application de l'art. 171 du C. pr. cio., d'une action introduite sous forme de demande principale reproduisant les termes de la demande reconventionnelle formée par la partie en réponse à une action principale

portée antérieurement devant le tribunal de commerce de la Seine, étant donné la connexité entre les deux instances.

SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI DRISS C/ LENICQUE.

Le Tribunal ; — Sur l'exception de renvoi soulevée par Lenicque ; Attendu en fait que Lenicque, à la date du 5 octobre 1910, a assigné la Société de Sidi Driss devant le Tribunal de Commerce de la Seine, en paiement d'une somme de 17078 fr. 65 c. pour reliquat d'un compte d'installation d'une laverie pour le traitement du plomb, et pour prix de diverses pièces de rechange ;

Attendu que cette société a décliné la compétence du Tribunal de la Seine et subsidiairement au fond, a conclu au débouté, motif pris de ce que le matériel et l'installation de la laverie étant défectueux, il n'était plus rien dû à Lenicque ;

Attendu que par jugement du 28 février 1911, le tribunal de commerce de la Seine s'est déclaré compétent, et a renvoyé devant un arbitre, tous droits et moyens des parties réservés ; — Attendu que la Société de Sidi-Driss a, à son tour et à la date du 10 janvier 1911, assigné Lenicque devant le tribunal de céans pour voir dire que le matériel et l'installation de la laverie sont défectueux, qu'il ne lui est plus rien dû, que c'est au contraire lui qui doit à la Société des dommages-intérêts fixés par les dernières conclusions à cent mille francs ;

Attendu que, à supposer comme le soutient la société de Sidi-Driss, que les deux instances n'aient pas le même objet et que les conditions de la litispendance ne se trouvent pas réunies, il est du moins certain qu'elles ont entre elles une liaison intime et qu'elles nécessitent l'une et l'autre l'appréciation d'un même fait, puisque la société de Sidi-Driss se défend devant le tribunal de la Seine et attaque devant le tribunal de céans, en prétendant que le matériel et l'installation de la laverie sont défectueux ;

— Attendu qu'il y a dans ces conditions lieu de faire droit à la demande de renvoi, par application de l'article 171 du code de proc. civ. ; Par ces motifs ;

— Statuant en matière commerciale, contradictoirement, en 1^{er} ressort ; - Vu la connexité et dans l'intérêt de la bonne administration de la justice ;

— Renvoie la société de Sidi-Driss à se pourvoir devant le tribunal de commerce de la Seine, premier saisi, la con damne aux dépens.

(Min. publ. M. MASSÉ. — Mes GUEYDAN et COULON, av.).

Situation de l'industrie minière en Tunisie au 31 décembre 1910

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 mars 1911)

Concessions de mines

Le nombre de concessions de mines existant actuellement en Tunisie est de 42, se décomposant comme suit :

.....
1 concession pour zinc, plomb et métaux connexes a été instituée en 1910 (Sidi-Driss).

COMITÉ DES MINES ET PHOSPHATES DE TUNISIE

(*Le Sémaphore algérien*, 12 avril 1911)

Un intéressant groupement vient de se former à Tunis sous le titre de Comité des mines et phosphates de Tunisie. D'après les statuts, approuvés par arrêté du

Gouvernement tunisien le 22 février dernier, le principal objet de ce syndicat sera la défense des intérêts miniers de la Régence.

L'importance grandissante de ceux-ci justifie pleinement cette initiative, soutenue par des sociétés notables parmi lesquelles on peut citer la Société de Bou-Jaber, celles de [Sidi-Driss](#), de Mokta-el-Hadid, de Garn-Alfaya, etc.

MINE DE SIDI-DRISS
(*Le Sémaphore d'Algérie*, 13 décembre 1911)

La société poursuit régulièrement l'exploitation de la mine, qui n'entrera en pleine activité que lorsque la ligne du chemin de fer sera terminée.

Actuellement, les transports de minerai se font par Béja, mais dans des conditions assez onéreuses, cependant suffisamment rémunératrices par rapport aux prix actuels du plomb. Les transactions sur les actions sont presque nulles, quelques ventes se sont faites aux environs de 110 francs.

SIDI-DRISS
(*Le Sémaphore algérien*, 27 décembre 1911)

L'extraction du minerai se poursuit normalement et la laverie fonctionne régulièrement.

La société, elle aussi, attend avec impatience que le chemin de fer soit terminé.

ÉCHOS
SIDI-DRISS
(*Le Sémaphore algérien*, 21 février 1912)

L'exploitation se poursuit régulièrement. La société produit journallement de 16 à 20 tonnes de minerai marchand.

Elconide Nani : né en 1856 à Malte. Industriel, rue Amilcar, Tunis. Vice-président de la Chambre de commerce britannique ; président du conseil d'administration de la Société anonyme des mines de Sidi-Driss. Administrateur de la Société civile des mines du Djebel-ben-Amar [+ adm. Garn-Alfaya](*Dictionnaire illustré de la Tunisie*, 1912).

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 novembre 1912)

M. Gauharon, directeur des mines de Sidi-Driss, est nommé à Djebel-Ablod.

Société anonyme des mines de Sidi-Driss.

(L'Industrie minérale de la Tunisie, 1914, p. 55-57)

La concession de Sidi-Driss, d'une superficie de 520 hectares, a été instituée le 30 septembre 1910, en faveur de ladite société.

Elle est située dans le contrôle de Bizerte, non loin de la mer et à peu près à la même distance entre les mines de fer de Nefzas au sud-ouest et la mine de Chouchet-ed-Douaria, au nord-est.

La mine de Sidi-Driss a été concédée pour plomb, zinc, cuivre et fer.

Le gîte de Sidi-Driss se trouve dans l'Éocène supérieur, au mur des grès numidiens et au toit des marnes suessoniennes. La formation de 100 mètres de puissance environ comprend : à la base, des alternances de marnes noires et de calcaires durs gris et jaunes minéralisés en galène et carbonate de plomb, au milieu des argiles grises ou noires renfermant des bancs de grès décomposés, vert ou gris et des couches minéralisées par du plomb blendeux et pyriteux. Le sommet du gîte est formé par des argiles rouges couronnées par les amas de fer.

Le tonnage en minerai marchand de zinc et de plomb, découlant des premières constatations faites dans cette mine, a été évalué à 200.000 tonnes.

La Société a employé l'année 1910 presque entièrement à la mise en état de l'exploitation, et à l'aménagement de la mine consistant en traçages intérieurs, galeries d'aérage, décapages préparatoires à l'exploitation à ciel ouvert, établissement de deux plans inclinés automoteurs et voies diverses de servitude à l'intérieur et à l'extérieur.

L'exploitation régulière de la mine a été contrariée par diverses causes, notamment par le retard apporté dans la construction et l'achèvement de la ligne du chemin de fer des Nefzas.

On signale que la Société des mines de Sidi-Driss a installé une laverie qui traite environ 90 tonnes de minerai brut par journée de dix heures et produit 17 à 18 tonnes de minerai enrichi à 55-60 % de plomb. Mais lorsque l'installation sera complétée par des appareils perfectionnés pour le traitement des mixtes, qui contiennent environ 14 % de plomb et 10 % de zinc, la production journalière sera portée à 23 tonnes de minerai marchand.

D'autre part, les travaux de traçage dans la couche exploitée avaient déjà, au commencement de l'année 1913, préparé l'abatage de plus de 20.000 tonnes d'un minerai de plomb de bonne qualité. La partie tracée sur plus de 60 mètres de longueur et 50 mètres de largeur montre des épaisissements de la couche qui atteignent par endroits 3 m.50, ce qui donne une épaisseur moyenne de plus de 2 mètres. Le minerai tout venant accuse une teneur moyenne de plus de 30 % de plomb dépassant par moments 45 %. La laverie donne normalement une tonne sur trois de minerai marchand à plus de 50 % de plomb, sans parler des mixtes, blende et galène, à repasser, et qui sont mis en stock en attendant leur utilisation.

Les divers sondages exécutés montrent la continuation de la couche et ont permis de reconnaître un tonnage de plus de 100.000 tonnes de minerais de même nature.

Les recherches entreprises sur diverses parties du périmètre de la concession portent à croire que non seulement cette couche s'étend sur une grande surface, mais encore, que d'autres couches existent au-dessous de celle exploitée.

Trois sources abondantes existent non loin de Sidi-Driss et sont assez puissantes pour que l'une d'elles suffise à assurer la marche de l'atelier de préparation mécanique ; leur altitude est telle que leurs eaux peuvent atteindre le sommet de cet atelier sans le secours des pompes.

La ligne du chemin de fer de Bizerte-Mateur aux Nefzas et Tabarka a l'une de ses gares, celle de Tamera, à 300 mètres seulement du centre des travaux de la mine Sidi-Driss. Cette station elle-même est à une distance de moins de 100 kilomètres de Bizerte et 130 kilomètres environ du port de Tunis.

Jusqu'à présent, le transport de minerai se faisait par Beja, mais dans des conditions assez onéreuses.

La Société va établir une voie Decauville allant de la laverie à la gare de Tamara, ce qui permettra de transporter le minerai au port d'embarquement dans des conditions plus avantageuses.

COURRIER FINANCIER
MARCHÉ NORD-AFRICAINE
(*La Dépêche algérienne*, 29 mai 1914)

La Société des mines de Sidi-Driss se réunira en assemblée générale le 2 juin prochain, à l'effet de statuer sur la question de la concession de la mine.

Annuaire industriel, 1925 :
MINES de SIDI DRISS (Soc. an. des), 7, r. Amilcar, Tunis (Tunisie). Cap. 1.500.000 francs.
Minerais de zinc, plomb (1.39431).

[Société de recherches minières du Falta](#)
(*Le Journal des finances*, 8 février 1929)

.....
En Tunisie elle met en valeur des permis de plomb argentifère situés dans le Djebel Hameima, étudiés longuement par M. Mairesse, géologue, et elle a pris option sur les Sociétés d'Aïn-Allega et Sidi-Driss, qui détiennent des concessions de plomb et de zinc.
.....
